

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

N°21-126 CONVENTION TRIENNALE AVEC LE TENNIS CLUB DE COURSEULLES-SUR-MER

Et d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

N°21-129 TRAVAUX RUE MONTAUBAN. DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

N°21-130 CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) NIVEAU 1 – AJOUT D'UN BATIMENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2021.

Vote : POUR : 17

N° 21-125 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DE LA RD7 A ET B. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité travaille depuis plusieurs mois sur les travaux de réfection de la RD7 A et B, du rond-point Gagnon à la limite de Saint Aubin sur Mer, soit 2,2 kilomètres.

Une estimation du projet a été évaluée à 1 200 000 euros. Ce projet étant pluriannuel, 2023, 2024 et 2025, il se décomposerait en 3 tranches.

Le Département du Calvados, qui a la gestion des routes départementales, prendrait en charge la partie voirie pour un montant de 300 000 à 450 000 euros.

La commune solliciterait, par ailleurs l'Etat (DETR/DSIL), la Région dans le cadre du contrat de territoire, le Département du Calvados dans le cadre du contrat de territoire, et les amendes de police pour chaque année de travaux, soit 3 ans.

Le reste à charge pour la commune est estimé à 600 000 euros imputable sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Afin de finaliser ce projet de réfection de la RD7 A et B, la commune doit passer un marché de maîtrise d'œuvre dont les missions seront :

- études d'esquisse ;
- études d'avant-projet sommaire ;
- études d'avant-projet définitif ;
- études de projet ;
- assistance à la passation des marchés de travaux ;
- visa partiel et études d'exécution ;
- direction de l'exécution des marchés de travaux ;
- assistance aux opérations de réception.

Madame LENOEL demande si la route restera une route départementale.

Monsieur le Maire répond que non, car la route sera rétrocédée.

Madame LENOEL demande si le montant est après déduction des subventions.

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à lancer une procédure adaptée de marché public pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de la RD7 A et B. Les crédits seront inscrits au budget ;
- de solliciter les subventions aux organismes suivantes :
 - l'Etat au titre de la DETR / DSIL ;
 - la Région au titre du contrat de territoire ;
 - le Département au titre au contrat de territoire ;
 - les amendes de police pour chaque année de réalisation de travaux

Vote : POUR : 17

N° 21-126 CONVENTION DE PLANTATION DE HAIES ET D'ENTRETIEN RD 79A

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en collaboration avec le Département du Calvados, la commune a l'autorisation d'aménager la plantation d'une haie le long de la RD 79A.

La commune réalisera les travaux de décompactage du sol nécessaire à la plantation de la haie, et les travaux de plantation de cette dernière.

Le projet d'aménagement se fera sur un linéaire de 295 mètres avec des essences autorisées par les différents règlements de la commune.

La convention acte, par autorisation du Département, l'entretien de la haie, pour une durée de 15 ans.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de plantation de haie et d'entretien sur le domaine public routier départemental, RD 79A, pour une durée de quinze ans.

Vote : POUR : 17

**N° 21-127 REFERENT SIGNALEMENT D'ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION,
DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

Monsieur le Maire informe que l'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes / femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le référent « alerte éthique » et peut être confié aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre aux collectivités et établissements concernés de remplir cette nouvelle obligation et par voie de convention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados propose un dispositif de signalement mutualisé à l'échelle régionale. Le coût de ce service est de 335 euros par signalement suivi.

Le référent signalement opère en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle. Afin de garantir ces règles, les Centres de Gestion normands se sont associés pour que les signalements émanant des collectivités d'un département soient traités par un Centre de Gestion d'un autre département.

Le dispositif comporte 3 procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire de signalement en ligne sur le site internet du CDG14 ;
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

Vote : POUR : 17

N° 21-128 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que pour préparer la fin d'année et tenir compte des mouvements de matériels roulants au sein du service technique de la commune de Bernières-sur-Mer, des modifications budgétaires doivent être opérées. De plus, la Trésorerie a demandé à la commune de régulariser des mandats émis au bénéfice de l'URSSAF en 2017 (fonds de solidarité) pour un montant de 1 369,14 €.

A cette fin, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Recettes :</u>	10 070 €
10266 – Taxe d'aménagement :	6 970 €
1322 – Subvention Région (église) :	3 100 €
Recettes - Opération d'ordre :	5 073,29 €
Chapitre 040 – 21571 – Matériel roulant :	2 500,00 €
Chapitre 040 – 2182 – Matériel de transport :	2 573,29 €

<u>Dépenses :</u>	10 070 €
21561 – Matériel roulant incendie et défense civile :	3 160 €
21571 – Matériel roulant :	115 228 €
2184 – Mobilier :	1 350 €
2135 – Installations générales, agencement :	- 129 808 €
Dépenses Opérations d'ordre :	5 073,29 €
Chapitre 040 – 192 – Moins-value sur cession :	5 073,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Recettes :</u>	28 710 €
6419 – Remboursement sur rémunération du personnel :	18 783 €
6459 – Remboursement sur charges du personnel :	9 927 €
<u>Dépenses :</u>	28 710 €
6413 – Personnel non titulaires :	28 710 €
6283 – Frais de nettoyage locaux :	- 1 370 €
6338 – Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations :	1 370 €

La section d'investissement et la section de fonctionnement sont équilibrées et sincères.

Madame LENOEL demande si l'argent affecté est en plus des prévisions du budget.

Monsieur le Maire répond que certains investissements sont plus importants, et que les sommes affectées sont en plus des prévisions.

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 1, actant les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif des matériels roulants, et des écritures modificatives du budget.

Vote : POUR : 17

N° 21-129 TRAVAUX RUE MONTAUBAN : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 21-018 du 18 février 2021, le conseil municipal l'a autorisé à lancer un marché à procédure adaptée pour la réfection de la partie sud pour l'année 2021. Outre la bande de roulement, d'autres travaux sont envisagés pour sécuriser la circulation piétonne et faciliter le stationnement. Le trottoir à l'est sera donc revu, ainsi que le trottoir au nord de la rue de l'Abbé Hébert, pour permettre le respect des normes PMR (trottoir d'1,40 m). Cette exigence, nécessaire pour faciliter la circulation piétonne, ne doit pas se faire au détriment du stationnement, indispensable pour les riverains. Des espaces de stationnement seront donc matérialisés au sol. L'emprise de ces espaces impose donc de revoir certains sens de circulation et d'envisager des circulations à sens unique. Ce projet prévoit aussi de redonner le sens historique de cette rue : la rue Mont-au-ban, se terminait autrefois par un orme qui représentait l'arbre de justice de paix. Un arbre de haut jet (de préférence un orme) sera donc implanté dans la partie la plus vaste de la rue.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la réalisation de ces travaux peut bénéficier d'une subvention de la DETR / DSIL, dans le cadre du plan de relance, pour un montant cumulé de subventions ne pouvant pas dépassé 80% du montant des travaux éligibles.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL.

Vote : POUR : 17

N° 21-130 CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) NIVEAU 1 – AJOUT D'UN BATIMENT

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 septembre dernier, l'assemblée délibérante a donné son accord pour bénéficier du service de conseil en énergie partagé (CEP) niveau 1, et a confié cette mission au SDEC ENERGIE pour les 6 bâtiments suivants de la commune :

- Mairie,
- Ateliers techniques,
- Salle d'activités, restaurant scolaire,
- Groupe scolaire,
- Ancienne mairie,
- Eglise.

Suite au réaménagement du Club House de tennis, et afin d'optimiser la possibilité de le louer, il paraît judicieux de l'insérer dans la convention de partenariat avec le SDEC Energie.

La durée d'adhésion au service du CEP niveau 1 reste inchangée et le montant de la cotisation à verser au SDEC Energie passera de 800 euros à un total de 850 euros par an.

Le SDEC Energie aide la commune à hauteur de 50%, ce qui ramène la contribution de la commune à 425 euros par an.

Le conseil municipal :

- Donne votre accord pour ajouter le Club House à la liste des bâtiments bénéficiaires de ce service ;
- Confie au SDEC Energie le soin de réaliser pour son compte cette mission ;
- Accepte de participer pour le montant de la cotisation définie (425 euros) ;

- S'engage à voter les crédits nécessaires et à verser annuellement cette contribution au SDEC Energie après l'envoi du titre de recette par le SDEC Energie ;
- Autorise le Maire à signer la convention modificative.

Vote : POUR : 17

Questions diverses

Madame CARPENTIER s'interroge sur les coups de fusil entre Bernières-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer à la tombée de la nuit.

Monsieur GODEL lui répond que c'est normal car c'est le principe du gabion.

Actualités intercommunales :

- Le projet Alimentaire Territorial se poursuit. Cœur de Nacre est une des collectivités les plus avancées parmi les communes de Caen Normandie Métropole. Deux groupes de travail se sont réunis pour une éventuelle cuisine centrale et pour l'amélioration de l'offre en produits locaux. Le projet de cuisine centrale va être présenté au prochain bureau communautaire pour voir quelles sont les communes intéressées.
- Pour établir le PLUI, Cœur de Nacre doit choisir un bureau d'études. Accompagnée par le CAUE, Cœur de Nacre a reçu 5 candidatures. Trois ont été présélectionnées : VE2A, Atopia et Géostudio. Prochaine étape le 26 novembre pour la sélection définitive.
- Le conseil communautaire a adopté la transformation juridique de l'Office de Tourisme Terres de Nacre : d'une association, la structure devient un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.
- L'Etat va verser une Dotation Générale de Décentralisation de 70 000€ à Cœur de Nacre pour faire son PLUI.
- Le Spectacle Traversées qui s'est joué à Bernières a attiré plus de 80 personnes. Un beau moment de théâtre.
- Les travaux de réparation des ouvrages de défense contre la mer se feront à Bernières en novembre-décembre par l'entreprise Lafosse : reprise du muret de la digue Duval, réfection entre la place du 6 Juin et la Cale du Platon.
- La commission environnement a fixé les priorités des travaux pour le schéma cyclable 2022-2026.

Actualités communales :

- Les demandes de travaux pour l'effacement de réseaux n'ont pas été jugés prioritaires par le SDEC. Les travaux sur les rues Traversière, Basse-Rive, du Castel et de la Falaise, sont donc programmées pour 2023.
- La commission Travaux a travaillé sur le renouvellement du mobilier urbain : 4 tables de pique-nique seront installées sur Nan Red, 20 bancs et 8 poubelles seront implantés le long du littoral, 5 poubelles dans le bourg, un jeu pour les petits (- de 6 ans) au Parc Berthélémy et un jeu pour les grands (+ de 10 ans). Une pré-sélection de l'abri à vélo de l'école a été effectuée.
- Le projet haies se poursuit. Les plants ont été commandés auprès de Jardin-Services et seront installée sur 530 mètres en janvier par Aire.
- L'aménagement du verger a démarré : la sente piétonne a été tracée, la mare pré-creusée, la parcelle a été nettoyée. La réfection des murs par AIRE est prévue en janvier, l'installation du

- mobilier urbain en février. Les plants ont été commandés auprès des pépinières Genettais. Une rencontre est prévue avec un prestataire pour le portail.
- Les travaux au club-house ont bien progressé, notamment au niveau de la peinture intérieure. Le réfrigérateur a été changé, remplacé par celui de la salle de la mer.
 - Les projets au club-house sont nombreux. Un point sera fait sur la suite des travaux nécessaires.
 - Le jobber étant très abîmé par la corrosion, un utilitaire d'occasion a été acheté pour les services techniques. Pour la SNSM, une réflexion est en cours pour la location d'un matériel roulant plutôt qu'un achat.
 - Les mâts des drapeaux ont été rangés pour ne pas souffrir des tempêtes hivernales.
 - Le Conseil municipal des Jeunes a été élu. Nous avons donc 14 jeunes entre 9 et 12 ans qui vont pouvoir agir pour la commune dès leur conseil municipal d'installation le samedi 23 octobre prochain.
 - Le composteur collectif rencontre un certain succès. De nombreuses familles se sont inscrites et participent régulièrement. Madame MOREL précise que 10 foyers sont inscrits, et que les 3 composteurs placés derrière l'église pourront accueillir une moyenne de 15 foyers. Lors de la fête de l'automne, une heure de présentation sera faite pour expliquer comment faire vivre le composteur.
 - Les travaux de RTE se poursuivent. Une procédure d'indemnisation a été actée avec Le Père Tranquille car ce dernier est fermé depuis le 1^{er} octobre dernier et rouvrira au mieux le 1 juin 2022.
 - La Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable s'est réunie pour la deuxième fois cette année. Elle a été l'occasion de s'interroger sur le règlement et l'accord ou non de dérogation, en présence de la DDTM et de l'ABF. Monsieur HAMEL souhaite savoir si cette commission remplace la dame qui gérait les dossiers. Monsieur le Maire répond que c'est deux choses différentes. L'instruction est bien menée par un agent, et la commission s'interroge sur les dérogations à mettre en place au cas où un projet est intelligent mais que la réglementation ne le permet pas.
 - Les entretiens professionnels ont démarré et vont se poursuivre jusqu'à la mi-novembre, pour déterminer le montant de la part variable du régime indemnitaire versé en décembre.
 - La commune a rencontré le SDEC pour travailler sur la consommation énergétique des bâtiments publics.
 - La médiation avec le camping et les époux Corbel se poursuit.
 - Une rencontre est prévue avec Inolya pour obtenir la réfection des enduits du lotissement rue du Québec.
 - Le bois des rues va être bientôt en vente : 8 membres de la commission Travaux ont exprimé leur volonté d'acquérir ces 15 000 m² pour 8000€. Une rencontre avec le Conservatoire des Espaces Naturels est prévue pour envisager une convention de gestion.
 - Le Cabinet ECR environnement sera présent à Bernières le 27 octobre prochain pour présenter l'APS de la rue Montauban.
 - Après consultation, le cabinet DAO-Infranet a été retenu pour envisager la réfection de la rue du Marais (et potentiellement de la rue du Vignoble)
 - La Rochambelle à Bernières va se tenir essentiellement le 30 octobre.
 - Le 29 octobre prochain, le don de sang sera possible à la salle de la mer.
 - Le 5 novembre : 2^{ème} session des ateliers photos à la salle de la mer, de 16h à 19h. Portrait professionnel gratuit.
 - Les procédures d'abandon de sépulture sont en cours. Madame MOULIN demande s'il est prévu de garder les nombreuses sépultures des maires de Bernières-sur-Mer.
 - Le 11 novembre, à l'issue de la cérémonie, un pot sera offert à la salle de la mer. Ce sera l'occasion de découvrir l'exposition des archives départementales.

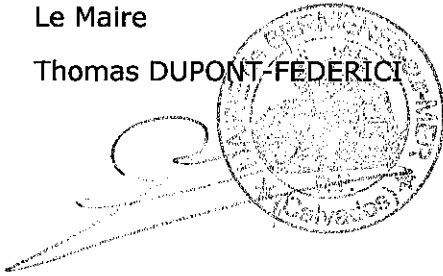
- Frédérique PEMEJA, notre infirmière préférée est partie en retraite et l'a fêté à la salle de la mer le 15 octobre dernier. La municipalité lui a offert une médaille pour ses 35 années au service des Berniérais(es).
- Actes cherche un nouveau bureau. Sans renouvellement, ce sera la dissolution de l'association. Avis aux volontaires.
- Cabine de plage : 8 nouveaux emplacements seront proposés devant la Voile de Nacre.

Prochain conseil municipal : 18 novembre 2021

Fin de la séance : 21h46

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI



Secrétaire de séance

Sandrine LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine Lemoine', written over a horizontal line. The signature is stylized and extends to the right.